AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Marie MoretCollectionMoret_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 41 (4) ItemMarie Moret à Offroy et Cie, 20 avril 1888

Marie Moret à Offroy et Cie, 20 avril 1888

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 41 (4)
Collation2 p. (19r, 20r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Offroy et Cie, 20 avril 1888, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44310

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>
Date de rédaction<u>20 avril 1888</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Offroy et Cie</u>
Lieu de destination60, rue du Faubourg-Poissonnière, Paris
Scripteur / Scriptrice<u>Inconnu</u>

Description

RésuméRappelle que la Société du Familistère est légataire à titre universel de Jean-Baptiste André Godin. La somme versée à la veuve d'Émile Godin doit être

débitée du compte particulier de Godin, et non de celui de la Société. NotesSignature de Marie Moret : « Vve Godin ».

Mots-clés

<u>Finances personnelles</u>, <u>Succession de Godin (droit)</u> Personnes citées

- Association coopérative du Familistère
- Flamant, Aimé (1843-1897)
- Rouchy, Éléonore Joséphine (1847-1912)

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 16/09/2022 Dernière modification le 26/04/2023

Jude Tamelestino , 35 hal 1881. Messieurs Officy & (2 Reprondant à votre lettre du 19 cf fix t'honneur de vous envoyer ai joint un Extrait de l'intitulé d'Inventaire dressé par M. Has qui est à la fois le notaire de Maise Ve Comile Judin et celui de la Société du Camilistère, la juelle Société comme vous le verrez pour ce di sument mime est légations à titre universel de mon défunt mari. Aussi est ce exclusivement à ce. ciernico titre que la faciete du Samilistère, pe mon organe, a autorisé Made Ve Emile Sodin à toucher de vos mains le reliquent du compte a ce qui était die chez vous à mon mori cu four do son dicis. Cen'est donc pas au délit de notre de vieté chez vous que ce paiement doit être fait, mais a débit du compte particulier que mon défunt mori a sit chez vous. Le vous suis obligée, Mestieurs, cied soins que vous apportez dans ces opérations

Guise Pamilistere Monsieur Donneaud, M. Doyen & art absente grelgies jours Dans le

présent mois.

en ce qui conceine

son service pour a de

Derairé, le vous price de

roiller à ce qu'il ne

lui soit vien resenu. I entende lui compter intégralement son mois. lement vous value cardia-Marie Godin) Fichier